

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à vingt ans et droit de visite

Par **Fou50**, le **13/02/2011** à **21:40**

Bonjour,
Aujourd'hui ma fille a vingt ans et de gros conflits avec son père, elle ne va pas le voir et il menace de lui couper la pension alimentaire qui lui sert pour faire ses études. Il dit qu'il a un droit de visite mais peut on parler d'un droit de visite à vingt ans ? a qui doit il verser sa pension car c'est moi qui ait ma fille a charge.
Merci beaucoup.

Par **Marion2**, le **13/02/2011** à **21:49**

Même si votre fille ne va pas voir son père, il est dans l'obligation de verser la pension alimentaire tant qu'elle continue ses études .